

N/REF : 5/11/2024 10H22 C:000018 I:11094
V/REF : INT6548393
V/Email reçu le Mardi 05/11/2024 a 10H22

NEXITY RENNES Syndic
2 RUE FERDINAND
CS 64409
35044 RENNES CEDEX

SELON DEVIS N° 3120053

IMMEUBLE : 11 MAUPERTUIS
11 RUE MAUPERTUIS
35700 RENNES

Rennes, le 20 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 MAUPERTUIS - PARTIES COMMUNES
CLEFS A VENIR CHERCHER CHEZ NEXITY 2 RUE FERDINAND - RENNES
A RESTITUER APRES INTERVENTION

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 3120053 du 14/12/2023 d un montant de
336,80 TTC

Donneur d'ordre : Mme A BLONDELOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION LE 12/11 :
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
MISE HORS TENSION.
DÉPOSE ET ENLEVEMENT FUSIBLES.
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT DISJONCTEURS 10A X2.
REMISE SOUS TENSION.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : BB LCOMPTER Email envoyé le 12/11/24 a 20H53 Mme A BLONDELOT

TC TT Email envoyé le 14/12/23 a 16H42 Mme S MADEIRA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	306,19	306,19
	TOTAL H.T.		306,19
	T.V.A. a 10,00%		30,61
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>336,80</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.